

Postulat Jean Christophe Schwaab et consorts au nom du groupe socialiste — Inspection fiscale : bilan et perspectives au-delà des promesses non tenues

Développement

En 2008, le Conseil d'Etat s'était opposé à un postulat du groupe socialiste intitulé "augmenter le nombre d'inspecteurs fiscaux" (08_POS_037) en arguant, d'une part, qu'il avait déjà décidé d'augmenter leur nombre de 10% et, d'autre part, en raison de l'introduction de la taxation postnumerando et de la cyber-taxation, qu'il était prématuré d'envisager d'autres mesures avant d'avoir tiré les enseignements de ces réformes. Alors qu'au moment du passage devant la commission et en plénum, le nombre d'inspecteurs fiscaux était de 31,5 ETP et qu'une augmentation de 10% de ce nombre était annoncée par le chef du DFIRE, nous avons appris, notamment à travers une enquête parue dans "l'Hebdo", que ce nombre était tombé à 28,75 ETP (-8,6% !).

Par ailleurs, alors que le système de taxation simplifiée (nouveau système informatique) a été proposé à d'autres cantons romands, il s'est avéré que, après analyse, ceux-ci aient renoncé en raison du manque d'efficacité de celui-ci et des failles que ce système semble présenter. A cela s'ajoutent deux rapport du CCF de 2008 et 2009 (portant sur les comptes 2007, resp. 2008) relevant des manquements au niveau de l'informatique de l'ACI. Ainsi, le CCF relevait que "le système d'information ne permet pas de répondre entièrement aux exigences de traçabilité, de ponctualité et de complétude dans le traitement de l'information." [1]. Or, selon le rapport de majorité sur le postulat 08_POS_037, le Conseil d'Etat semblait fonder de grands espoirs sur l'informatisation de la taxation. Pourtant, cette dernière ne semble pas fonctionner à satisfaction et ce depuis plusieurs années.

Enfin, le groupe socialiste émet des doutes sur la légalité de la procédure dite "simplifiée". Selon cette procédure, le montant de l'amende en cas de fraude ou de soustraction fiscale peut être confondu avec celui du rappel d'impôt, rendant la sanction invisible. Nous estimons d'une part que les sanctions doivent être visibles afin qu'elles aient un réel effet dissuasif et d'autre part, que la jurisprudence du Tribunal Fédéral (TF), selon laquelle (ATF 121 I 54), si une peine se rapporte à plusieurs infractions, il soit possible d'identifier quelle peine sanctionne quelle infraction, doit être respectée.

Par le présent postulat, nous demandons donc que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur l'inspection fiscale détaillant notamment :

- Comment et dans quel délai le Conseil d'Etat compte réaliser son objectif d'augmenter de 10% le nombre d'inspecteurs fiscaux, par rapport à la situation présentée en 2008 ?
- Quelle est l'explication du Conseil d'Etat sur la baisse des montants des rappels et amendes ?
- Comment le Conseil d'Etat compte garantir la formation et le recrutement des spécialistes nécessaires, et quelle stratégie il entend mettre en place pour conserver les gens formés ?
- Comment et dans quel délai le Conseil d'Etat compte-il remédier aux problèmes informatiques relevés à deux reprises par le CCF dans ses rapports sur les comptes 2007 et 2008 ?

- Dans quelle ampleur la procédure dite "simplifiée" est pratiquée, si cette procédure est conforme à la jurisprudence du TF et, si oui, comment le Conseil d'Etat compte-t-il rendre visible les amendes infligées aux contribuables qui pratiquent la fraude ou la soustraction fiscale ?

Ce rapport présentera également un programme de mesures permettant de renforcer l'inspection fiscale.

Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.

[1] Rapport du CCF sur la révision des comptes annuels de l'Etat de Vaud 2008, mai 2009, p. 10.

Lausanne, le 4 mai 2010.

(Signé) *Jean-Christophe Schwaab et 27 cosignataire*

M. Jean Christophe Schwaab : — Nous devons prendre acte du fait que la tolérance envers les délits fiscaux diminue. Le groupe socialiste ne fait pas qu'en prendre acte, il s'en réjouit.

Il y a deux ans, nous avons déposé un postulat similaire demandant un renforcement de l'inspection fiscale dans notre canton. Alors déjà, l'inspection fiscale avait la cote. Je me permets de citer ma collègue Labouchère et mon collègue Mouquin qui, lors des débats sur la prise en considération de cet objet, disaient qu'ils poursuivaient un but, je cite, "louable". Mais la majorité, malgré ce but louable, a refusé le postulat du groupe socialiste. Elle s'était contentée des explications du Conseil d'Etat, qui assurait avoir la situation en main, notamment en matière de recrutement — et nous savons que le recrutement de bons inspecteurs fiscaux est une chose très difficile. La majorité s'était également contentée de la promesse du Conseil d'Etat d'augmenter les effectifs de l'inspection fiscale de 10%, alors que le postulat du groupe socialiste demandait 30%. Or, près de deux ans plus tard, que constatons-nous ? Nous constatons que les effectifs ont diminué de plus de 8%, et non augmenté de 10%, comme annoncé par le Conseil d'Etat à l'époque.

Les rentrées fiscales dues aux travaux de l'inspection fiscale sont en baisse. Les problèmes de recrutement demeurent, alors que le Conseil d'Etat prétendait les avoir sous contrôle à l'époque. Enfin, le Contrôle cantonal des finances, dans ses rapports concernant les comptes de l'Etat de Vaud, a relevé à deux reprises des problèmes informatiques concernant la cybertaxation, alors que le Conseil d'Etat nous disait fonder de grands espoirs dans cette nouvelle manière de taxer et d'appliquer la fiscalité. Le Conseil d'Etat prétendait avoir une stratégie pour augmenter l'efficacité de l'inspection fiscale et pour lutter contre la fraude et contre la soustraction. La majorité du Grand Conseil a été d'accord de lui faire confiance mais, chères et chers collègues, force est de constater que cette stratégie n'a pas été appliquée. Cela nous permet de mettre en doute la volonté réelle du Conseil d'Etat d'intensifier sa lutte contre les délits fiscaux, et c'est pour cela que nous vous demandons de transmettre directement ce postulat au gouvernement.

La discussion n'est pas utilisée.

La prise en considération immédiate du postulat est refusée par 50 voix contre 45 et 1 abstention.

M. Jean-Michel Favez demande l'appel nominal.

Cette demande est appuyée par plus de 20 membres.

A l'appel nominal, le renvoi direct au Conseil d'Etat est refusé par 57 voix contre 49 et 1 abstention.

Ont voté oui : Anne Baehler Bech, Alexis Bally, Sandrine Bavaud, Valérie Cornaz-Rovelli, Claudine Dind, Jean-Yves Pidoux, Jaqueline Bottlang-Pittet, Jérôme Christen, Régis Courdesse, Verena Berseth Hadege, Cesla Amarelle, Nicolas Rochat, Anne-Marie Depoisier, Fabienne Freymond Cantone, Pierre-André Gaille, Michèle Gay Vallotton, Jean Guignard, Nicole Jufer Tissot, Grégoire Junod, Olivier Kernen, Denis-Olivier Maillefer, André Marendaz, Stéphanie Apothéloz, Nicolas Mattenberger, Roxanne Meyer, Stéphane Montangero, Lise Peters, Philippe Randin, Michel Renaud, Jean Christophe Schwaab, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Filip Uffer, Jean-Robert Yersin, Mario-Charles Pertusio, Lucas Girardet, André Chatelain, Yves Ferrari, Olivier Mayor, Béatrice Métraux, Jean-Michel Dolivo, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Edna Chevalley, Ginette Duvoisin, Jean-Michel Favez, Olivier Gfeller, Alessandra Silauri, Eric Walther. (49)

Ont voté non : Jacques Ansermet, Christa Calpini, Philippe Cornamusaz, Philippe Grobéty, Michel Desmeules, Claude-André Fardel, Olivier Feller, Martine Fiora-Guttman, Jean-François Cachin, Olivier Golaz, Pierre Grandjean, Frédéric Grognuz, Frédéric Haenni, Rémy Jaquier, Véronique Hurni, Serge Melly, Michel Mouquin, Jacques Perrin, Philippe Reymond, Jean-Luc Chollet, Philippe Ducommun, Claude-Eric Dufour, Guy-Philippe Bolay, Dominique Bonny, Albert Chapalay, Grégory Devaud, Jacques Haldy, Catherine Labouchère, Pierre-Alain Mercier, Rémy Pache, François Payot, Gil Reichen, Philippe Vuillemin, Michel Rau, Jacqueline Rostan, Elisabeth Ruey-Ray, Jean-Marie Surer, Claudine Wyssa, Raphaël Abbet, Jean-Robert Aebi, André Delacour, Fabienne Despot, Eric Sonnay, Pierre Volet, Jacques Nicolet, Pierre Guignard, José Durussel, Michel Miéville, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Pidoux, Gabriel Poncet, Pierre-Yves Rapaz, Alette Rey-Marion, Jean-Marc Sordet, Philippe Jobin, Pierre-Alain Favrod, Bertrand Clot. (57)

S'est abstenu : François Brélaz. (1)

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.